

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 septembre 2017

**Rapporteur :
Monsieur Christian
CORROLLER**

N° 49

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 03/10/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/10/2017 (accusé de réception du 02/10/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Attribution de subventions aux associations
Mission Jeunesse**

Dans le cadre de sa compétence jeunesse, Quimper Bretagne Occidentale soutient l'action d'associations œuvrant en direction de la jeunesse et de l'insertion. La présente délibération porte sur l'attribution des subventions 2017 à la Mission Locale et à l'association Gwennili.

Quimper Bretagne Occidentale exerce une action en direction de la jeunesse en continuité d'une compétence exercée par Quimper Communauté, ainsi que de la communauté de communes du Pays Glazik (et de la CCPCP pour Quéménéven) en ce qui concerne le soutien à la Mission Locale.

Au-delà de proposer un lieu de coordination externe, avec les communes et partenaires œuvrant en direction de la jeunesse, et interne, au regard des diverses compétences intégrant une attention spéciale à la jeunesse (transports, logement, équipements sportifs et culturels...), la communauté soutient spécifiquement les partenaires de l'insertion socio-professionnelle des jeunes que sont la Mission Locale et l'association Gwennili.

1. Subvention à la mission locale du pays de Cornouaille :

La Mission Locale du Pays de Cornouaille, association Loi de 1901 en charge de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, mène son action sur la communauté à partir de son site central quimpérois, situé à la gare, et de ses antennes de Kermoysan et de Briec.

Exerçant un rôle d'accueil, d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement, elle accueille en individuel ou anime des accueils collectifs et

accompagne les parcours d'insertion en vue de l'accès à l'emploi, à la formation ou à la qualification professionnelle en activant tous les dispositifs, mobilisant tous les partenaires utiles ou assurant elle-même des prestations.

2.100 jeunes du territoire communautaire ont été suivis par la mission locale en 2016, dont 800 pour un premier accueil, sur une population totale de 12.000 jeunes entre 16 et 25 ans.

Pour l'ensemble de la Cornouaille, la mission locale compte 54 agents et met en œuvre un budget annuel de 3 M€, financé schématiquement par l'Etat pour 0,7 M€ (23%), région et CD29 pour 0,5 M€ (17%), communautés pour 0,4 M€ (13%), financements spécifiques sur actions pour 0,9 M€ (30%), les $\frac{3}{4}$ émanant de l'Etat et pôle emploi, enfin remboursements divers et reprises sur fonds dédiés pour le solde soit 0,5 M€ (17%).

Elle est pilotée par un conseil d'administration de 35 membres dont 3 élus désignés par Quimper Bretagne Occidentale, qui sont également membres du bureau (16 membres).

La mission locale a bénéficié en 2016 d'un total de subvention de fonctionnement de 135 672 € de Quimper Communauté, 11 824 € du Pays Glazik et une part Quéménéven via la CCPCP estimée à 1 231 €, soit un total de 148 709 € pour le fonctionnement global, plus une subvention de Quimper Communauté sur la conduite supervisée portée ponctuellement à 8 500 € (contre 3 000 € annuels auparavant), soit un total de 157 209 € (dont 5 500 € ponctuels).

La mission locale sollicite pour 2017 une subvention globale de 154 468 € (prise en compte de la nouvelle population au taux plus élevé de Quimper Communauté) et 10 500 € de subventions sur actions (8 500 € pour conduite, 2 000 € pour rallye du numérique), soit un total de 164 968 €.

Il est proposé de lui attribuer une subvention 2017 de 149 500 € au titre du fonctionnement global et 10 500 € au titre des actions (8 500 € pour conduite supervisée et 2 000 € pour rallye du numérique), soit un total de 160 000 €.

Afin de mettre en œuvre cette nouvelle base de partenariat entre la nouvelle communauté fusionnée et la mission locale, il est proposé de signer une nouvelle convention pour les années 2017 à 2020, se substituant aux engagements antérieurement passés par les communautés d'origine, convention proposée sur les bases de celle de Quimper Communauté en date du 3 juillet 2015, conformément au projet joint au présent rapport.

2. Subvention à l'association Gwennili :

Gwennili est une association existant depuis 1998, basée à Quimper et rayonnant sur le sud Finistère, dont l'action vise à promouvoir rencontres et mobilité des jeunes à l'échelle européenne, en lien avec les institutions locales (Lycées, MPT, Mission Locale...) avec une attention particulière envers les jeunes les plus éloignés de la mobilité, en parcours de formation ou d'insertion professionnelle.

En ce qui concerne le territoire de Quimper Bretagne Occidentale, les échanges et formations interculturelles devraient toucher 100 participants en 2017, et l'information sur la

mobilité européenne de l'ordre de 600 participants. Au titre du service volontaire européen, 3 jeunes sont accueillis pour autant de départs à l'étranger.

Gwennili compte 3 salariés et dispose d'un budget de 360 000 €, financé pour chacun 1/3 par l'office franco-allemand de la jeunesse (OFAJ), les contributions des participants aux échanges, et des subventions diverses de fonctionnement.

Il est proposé de reconduire à son niveau de 8 000 € le montant de subvention accordé à Gwennili au titre de 2017.

Après avoir délibéré, monsieur Ludovic JOLIVET ne prenant pas part aux délibérations, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à verser 160 000 € à la Mission Locale du Pays de Cornouaille et 8 000 € à l'association Gwennili au titre de l'année 2017.